(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ABELLO MACONNERIE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 3 AVENUE DE LA GARE 34310 QUARANTE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 0 4 7 1 3 3 1 5 0 0 0 2 0 — Néant ☐ *

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL

Exercice N clos le, 31/12/2021

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	429	AG 129	299
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	950	AK 950	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	243 092	AS 84 083	159 009
	Autres immobilisations corporelles	AT	39 993	AU 29 536	10 456
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	250	CV	250
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	3 273	BI	3 273
	TOTAL (II)	BJ	287 988	BK 114 698	173 289
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	21 425	BM	21 425
	En cours de production de biens	BN	53 518	BO	53 518
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	5 100	BW	5 100
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	306 873	BY	306 873
	Autres créances (3)	BZ	121 209	CA	121 209
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	120 299	CG	120 299
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 068	CI	4 068
	TOTAL (III)	CJ	632 496	CK	632 496
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	920 484	1A 114 698	805 785

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ABELLO MACONNERIE — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	100 186
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	66 867
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	175 438
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	158 714
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	94 656
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	242 681
	Dettes fiscales et sociales	DY	134 135
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	159
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	630 347
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	805 785

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	496 556
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL

DOSSIER FINANCIER 2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU ABELLO MACONNERIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 805 786 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 66 867 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/04/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Règles et méthodes comptables

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 199	180		1 379
Immobilisations incorporelles	**1 199**	**180**		**1 379**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	243 093			243 093
- Installations générales, agencements aménagements divers	19 760	2 578		22 338
- Matériel de transport	65 395	3 501	59 601	9 294
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 567	4 161	1 367	8 362
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**333 815**	**10 240**	**60 968**	**283 086**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	250			250
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 873	400		3 273
Immobilisations financières	**3 123**	**400**		**3 523**
ACTIF IMMOBILISE	**338 137**	**10 820**	**60 968**	**287 989**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	180	10 240	400	10 820
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**180**	**10 240**	**400**	**10 820**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		60 968		60 968
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**60 968**		**60 968**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	957	122		1 079
Immobilisations incorporelles	**957**	**122**		**1 079**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	55 080	29 003		84 083
- Installations générales, agencements aménagements divers	18 283	1 727		20 010
- Matériel de transport	60 428	5 576	59 600	6 404
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 042	1 760	681	3 122
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**135 834**	**38 066**	**60 281**	**113 620**
ACTIF IMMOBILISE	**136 791**	**38 188**	**60 281**	**114 699**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 435 425 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 273		3 273
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	306 874	306 874	
Autres	121 210	121 210	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 068	4 068	
Total	**435 425**	**432 152**	**3 273**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS,FACT.A ETABLIR	115 862
Total	**115 862**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 630 347 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	158 714	24 923	107 358	26 433
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	242 681	242 681		
Dettes fiscales et sociales	134 136	134 136		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	94 816	94 816		
Produits constatés d'avance				
Total	**630 347**	**496 556**	**107 358**	**26 433**

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	28 830
(**) Dont envers les associés	94 657

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	11 406
ETAT Charges à payer	944
D-C Divers - Charges à payer	159
Total	**12 509**

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

ABELLO MACONNERIE

Société par actions simplifiée
au capital de 7 622 euros
Siège social : 3 AVENUE DE LA GARE, 34310 QUARANTE
404 713 315 RCS BEZIERS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 juin 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 66 867,18 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	66 867,18 euros
A titre de dividendes Soit 120 euros par action	60 000,00 euros
Le solde	6 867,18 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 107 054,08 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 22/06/2022.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 juin 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Benjamin ABELLO

